



**Décision d'Aide Humanitaire  
23 02 01**

Titre: Renforcement de la capacité de réponse aux crises humanitaires par un financement thématique à l'UNICEF

Lieu d'intervention: Global

Montant de la décision: 4.200.000 EUR

Numéro de référence de la décision: ECHO/THM/BUD/2006/03000

---

**Exposé des motifs**

**1 - Justification, besoins et population cible:**

1.1. - Justification:

Les deux dernières décennies ont vu un bouleversement rapide de la situation géopolitique et l'augmentation des catastrophes naturelles et/ou d'origine humaine. Du point de vue humanitaire, le fait le plus préoccupant est la multiplication des conflits armés internes dans les pays en développement. Alors que les guerres classiques opposaient traditionnellement les forces armées de deux États souverains, les guerres nouvelles, dites "asymétriques", ont souvent pour cible la population civile. Cette évolution a de graves conséquences humanitaires, notamment en raison du déplacement massif de populations qu'elle provoque. En 2005, on dénombre près de 9.2 millions de réfugiés et environ 25 millions de déplacés internes (chiffres du HCR et du projet Global IDP<sup>1</sup>.)

Globalement, l'augmentation importante du nombre de personnes touchées par des catastrophes naturelles est préoccupante. Selon Munich Re, au cours de dix dernières années, les pertes financières ont augmenté environ dix fois, avec près de 7.000 catastrophes naturelles causant des pertes financières estimées à plus de 650 millions d'euros<sup>2</sup>. Les 12 derniers mois ont été catastrophiques avec d'énormes désastres naturels, chacun touchant des millions de personnes. Le tsunami en Asie du sud a à lui seul causé près de 320.000 décès globalement, plus que quatre fois le bilan de l'année précédente. L'impact économique combiné des événements récents (tsunami, tremblements de terre, ouragans, inondations), sera historique par ses conséquences. Les prédictions futures, en raison principalement des changements climatiques et de l'utilisation des terres indiquent une augmentation de la fragilité de l'environnement et une augmentation de la population des communautés les moins à même de faire face à cette fragilité.

---

<sup>1</sup> UNHCR : Global Refugee Trends 2004, UNHCR Geneva, 17 June 2005. <http://www.unhcr.org>.  
Voir également Global IDP Project <http://www.idpproject.org/>.

<sup>2</sup> Munich Re. Topics 2003, Natural Catastrophes – the current situation.

En 2005, le Coordinateur de l'aide d'urgence a commandé une étude sur la capacité de réponse humanitaire. Avec les recommandations du « Humanitarian Review Report », les décisions cruciales prises pendant le Sommet mondial de septembre 2005, ont créé une dynamique générale pour la Réforme des Nations unies. L'amélioration du « Système » contient principalement les trois éléments suivants reflétés dans le rapport du Secrétaire Général des Nations unies – « In larger freedom »<sup>3</sup> : des financements plus prévisibles et opportuns des agences opérationnelles des Nations unies et de leurs partenaires ONG pour leurs activités d'urgence ; un renforcement de la coordination sur le terrain et au siège ; un renforcement de la capacité de réponse, comprenant des responsabilités sectorielles plus claires ainsi qu'une meilleure transparence.

Dans ce contexte, l'UNICEF a dû prendre des initiatives efficaces et appropriées afin de se préparer aux crises humanitaires et pour améliorer sa capacité de réponse en ligne avec les « UNICEF's Principles and Core Commitments for Children in Emergencies (CCC) »<sup>(4)</sup>. L'amélioration de la capacité de réponse de l'UNICEF dans de telles situations et le renforcement de sa préparation aux crises humanitaires ont été reconnus comme essentiels pour que l'UNICEF puisse remplir pleinement son mandat. En 2003, en plus du financement géographique traditionnel, il a été décidé que la DG ECHO finance, par un financement thématique, le renforcement de la préparation et de la capacité de réponse aux urgences de l'UNICEF. Le financement thématique a permis à l'UNICEF de faire des progrès importants dans ce domaine. En 2004, l'UNICEF a répondu à plus de 187 urgences, dont la moitié étaient des catastrophes naturelles. 75 % de ces crises étaient « locales », i.e. les gouvernements nationaux, avec un soutien limité des Nations unies, étaient capables de répondre sans une mobilisation externe importante de ressources et de personnel.

Aujourd'hui, le renforcement de la capacité de réponse aux catastrophes de l'UNICEF devient d'autant plus importante que l'UNICEF va devenir chef de file des « clusters » pour la nutrition, l'eau et l'assainissement, l'éducation et le service commun de données (faisant partie des télécommunications)<sup>(5)</sup>.

## 1.2. Besoins identifiés:

Les femmes et les enfants sont les premières victimes des crises humanitaires. Ainsi, les enfants de moins de 18 ans représentent un tiers de la population totale alors qu'ils sont proportionnellement beaucoup plus nombreux dans les camps de réfugiés : 43 % selon le HCR.

L'UNICEF estime qu'environ 10.8 millions d'enfants meurent chaque année avant l'âge de 5 ans, dont environ 2/3 ou 6 millions d'enfants qui meurent de maladies pour lesquelles il existe une prévention et qui pourraient ainsi être évitées à condition d'avoir accès à un système de santé amélioré et que des mesures curatives et préventives essentielles, comme la couverture d'immunisation ou l'accès aux médicaments essentiels, soient améliorées.

La proportion de décès liés aux quatre causes principales (infections respiratoires aiguës, diarrhée, malaria et rougeole) est d'habitude plus élevée dans les pays en développement et peut atteindre 60-70 % du nombre total de décès chez les enfants de moins de 5 ans, hors

---

<sup>3</sup> <http://www.un.org/largerfreedom/> sous chapitre V : Strengthening the United Nations

<sup>4</sup> Pour plus d'information, voir UNICEF [http://www.unicef.org/emerg/index\\_commitments.html](http://www.unicef.org/emerg/index_commitments.html)

<sup>5</sup> Egalement responsable pour la protection des enfants comme sous-secteur.

décès périnataux et néonataux <sup>6</sup>. De plus, un nombre important de ces décès apparaît **dans le contexte d'une crise humanitaire**.

Par exemple, la rougeole tue rarement dans des pays industrialisés mais la mortalité parmi des enfants infectés dans des conditions difficiles et de surpeuplement suite aux tremblements de terre, inondations ou parmi les personnes déplacées lors d'un conflit, peut atteindre les 40 %.

Une aide appropriée, rapide et efficace aux victimes de telles crises devrait réduire d'une manière significative le nombre total de décès. L'UNICEF estime que ceci pourrait être atteint par des mesures de base, mais avec un équipement adéquat afin de pouvoir fournir la réponse nécessaire, en particulier dans des situations de crise qui requièrent une action humanitaire urgente.

Globalement l'UNICEF dépense environ 40 % (soit 1 milliard de USD) de son budget annuel dans des situations de crise, ce qui exige une adaptation importante en terme de systèmes de gestion pour les ressources humaines et financières ainsi que pour les approvisionnements.

Une réponse plus efficace et plus globale aux besoins des enfants dans les situations de crise dépend à la fois de l'établissement de partenariats et du développement de capacités pour la préparation et la réponse aux urgences. L'UNICEF a déjà initié un processus de renforcement important de ses capacités dans plusieurs domaines liés aux réponses aux urgences. Cependant, affiner des éléments clés de sa réponse aux urgences et établir un mécanisme efficace de fourniture de médicaments qui peuvent sauver la vie et d'autres biens dans la phase initiale d'une crise implique d'assurer que des systèmes opérationnels appropriés soient en place pour répondre à ces engagements. Cette décision permettra à l'UNICEF d'assurer une réponse efficace, à temps et efficace aux crises humanitaires et catastrophes naturelles globalement dans le cadre stratégique de ses « Core Corporate Commitments » et de la réforme des Nations unies.

Ceci comprend une augmentation de la préparation, indispensable pour optimiser l'exécution des interventions pour sauver la vie des enfants endéans les 48-72 heures qui sont cruciales dans une crise humanitaire. La préparation doit inclure un ensemble d'activités et la « planification » - le processus à partir duquel un plan est élaboré - n'est qu'une étape pour améliorer les niveaux de préparation. Pour être efficace, il faut que la planification de la préparation soit assortie d'autres éléments : disponibilité d'outils performants dans le domaine de l'approvisionnement et de la logistique, capacités dans le domaine des ressources humaines pour un déploiement rapide, environnement adéquat dans le domaine des télécommunications et des TI ainsi qu'un suivi et une évaluation intégrés. Ceci devrait être élaboré comme un système intégré aux différents niveaux de l'organisation : pays, sub-régional et régional ainsi qu'au siège.

### 1.3. – Population cible et régions concernées:

Les bénéficiaires ultimes du présent projet seront les femmes et les enfants se trouvant dans des situations d'urgence, et en particulier ceux qui vivent dans les pays cible mentionnés ci-dessous (tous les pays en développement ou qui rencontrent des crises humanitaires). Si l'accent est mis sur le renforcement des capacités de réponse humanitaire de l'UNICEF,

---

<sup>6</sup> Ce groupe de 4 maladies peut être considéré comme des maladies « within reach » des programmes de la DG ECHO, des mesures simples peuvent avoir un impact majeur sur les chiffres de mortalité.

d'autres partenaires et ONG impliqués dans l'action humanitaire envers les femmes et les enfants en seront également les bénéficiaires.

Au moins 10.000 personnes dans chacun des pays cibles seront également les bénéficiaires directs du projet, étant donné que les mesures de préparation exposées dans la présente décision devront apporter une réponse immédiate aux besoins d'au moins 10.000 personnes affectées. De plus, le personnel de l'UNICEF et celui des agences partenaires de l'UNICEF et les organisations des équipes des Nations unies dans les pays en seront également les bénéficiaires directs.

Le groupe de bénéficiaires directs sera principalement les enfants et les femmes dans les catégories suivantes : enfants touchés, réfugiés, déplacés internes, personnes rapatriées et autres groupes particulièrement vulnérables.

Les régions prioritaires retenues dans le cadre de la présente décision comprennent un certain nombre de pays et de régions exposés à un risque de catastrophes naturelles majeures ou qui se caractérisent par un niveau élevé de conflit. Pour la DG ECHO, les pays et groupes de pays suivants (liés l'un à l'autre par un mouvement transfrontalier de personnes, d'événements politiques ou d'incidents d'insécurité) seront les prioritaires :

- Afrique de l'ouest (Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Mali, Libéria, Guinée, Sierra Leone)
- Afrique de l'est (Érythrée, Éthiopie, Somalie, Kenya)
- Afrique centrale (Ouganda, Burundi, RDC)
- Asie du sud (Afghanistan, Pakistan, Népal et Bangladesh)
- Moyen Orient (territoires palestiniens occupés et réfugiés palestiniens dans les pays avoisinants)
- Soudan (et réfugiés soudanais au Tchad)
- Colombie (et pays avoisinants)
- Haïti

Les pays/groupes de pays ont été sélectionnés sur base des critères suivants :

1) pays/groupes de pays exposés aux catastrophes naturelles ; 2) pays/groupes de pays qui se caractérisent par un niveau élevé de conflit et vivant une transition irrégulière et 3) pays/groupes de pays au bord d'une crise ou susceptibles de se diriger vers une crise.

#### 1.4. – Evaluation des risques et contraintes éventuelles:

Un nombre croissant de programmes de l'UNICEF a lieu dans des situations d'instabilité et de crise. Bien que l'UNICEF opère sur la base d'une politique sécuritaire élaborée et qu'il ait établi des normes de sécurité minimales pour ses opérations sur le terrain (Minimum Operating Security Standards), des difficultés imprévisibles en terme de sécurité peuvent se produire durant la mise en œuvre de la présente décision et ainsi empêcher la réalisation pleine et entière de ses objectifs.

Le financement accordé dans le cadre de la présente décision ne fera pas double emploi avec les opérations dans lesquelles DG ECHO apporte déjà un soutien direct à UNICEF, mais au contraire les renforcera. Les financements géographiques continueront à appuyer les opérations menées par l'UNICEF dans certains pays. Un suivi étroit de l'opération par la DG ECHO, tant au niveau du siège que sur les terrains, sur la base d'un plan de suivi préétabli, permettra d'éviter tout double emploi.

## **2 - Objectifs et composantes de l'intervention humanitaire proposée:** <sup>7</sup>

### 2.1. – Objectifs:

Le principal objectif de la présente décision est de mieux assister les enfants, les femmes et les autres victimes des crises humanitaires et ainsi soulager la souffrance humaine et réduire au minimum les pertes de vies qui peuvent être évitées.

Son objectif spécifique est d'améliorer la capacité de l'UNICEF à se préparer et à réagir rapidement aux urgences par le renforcement de son savoir et de ses compétences et l'adaptation de ses systèmes de gestion pour la préparation et la réponse rapide aux urgences, tels qu'établis dans les 'Core Commitments for Children in Emergencies' (CCC) et suivant des critères futurs établis par le 'Inter Agency Standing Committee' (IASC).

### 2.2. - Composantes:

Le but de la présente décision est de contribuer à renforcer la capacité de l'UNICEF à satisfaire aux engagements stipulés dans les « Core Commitments for Children in Emergencies (CCC). Partant de l'action en cours soutenue par la DG ECHO, elle met l'accent sur une mise en œuvre plus systématique des actions de préparation identifiées au niveau du pays et au niveau sub-régional/régional, sur un renforcement des capacités pour suivre et rapporter de la performance de l'UNICEF dans sa réponse aux urgences, ainsi que sur le déploiement rapide de ressources humaines par un soutien continu au renforcement d'une équipe de réponse rapide et des accords de « stand-by » avec des partenaires.

L'objectif de la décision sera mis en œuvre dans le cadre de trois composantes principales :

#### A. Préparation aux urgences et leçons des expériences passées au niveau des bureaux pays et sub-régionaux

En 2005, les financements de la DG ECHO ont permis à 16 bureaux nationaux de renforcer leur préparation et leur capacité de réponse rapide aux urgences. En 2006, la DG ECHO et l'UNICEF ont convenu que le projet devrait évoluer d'une approche au niveau des bureaux nationaux vers une approche par groupes de pays (sub-régional) (en particulier pour la « surge capacity », le pré positionnement des stocks, l'échange d'information, les ressources humaines, etc.). 6 groupements sub-régionaux (3 couvrant des pays non couverts par la phase I, les 3 autres couvrant de nouveaux et d'anciens pays) et 4 pays (dont 2 nouveaux) ont été identifiés par l'UNICEF comme susceptibles de nécessiter des actions urgentes et exceptionnelles à tous ou certains niveaux de l'organisation (bureaux nationaux, (sub) régionaux et siège) en réponse à une crise affectant les enfants. Par conséquent, les bureaux

---

<sup>7</sup> Les subventions pour la mise en œuvre de l'aide humanitaire telle que définie par le Règlement (CE) No. 1257/96 du Conseil du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire sont attribuées en conformité avec le Règlement financier, en particulier son article 110, et avec ses modalités d'exécution, en particulier son article 168 (Règlement du Conseil (EC Euratom) No 1605/2002 du 25 juin 2002, JO L 248 du 16 septembre 2002 et No 2342/2002 du 23 décembre 2002, JO L 357 du 31 décembre 2002). Niveau de financement : en application de l'article 169 du Règlement financier, les subventions pour la mise en œuvre de la présente décision peuvent financer 100 % des coûts d'une action. Les opérations d'aide humanitaire financées par la Commission sont mises en œuvre par des ONG et par les organisations de la Croix Rouge sur la base d'un Contrat Cadre de Partenariat (CCP) (en conformité avec l'article 163 des modalités d'exécution du Règlement financier) et par les agences des Nations unies sur la base de l'Accord cadre administratif et financier (FAFA). Les normes et critères établis dans le Contrat Cadre de Partenariat standard de la DG ECHO auquel les ONG et les organisations internationales doivent adhérer, ainsi que les procédures et critères nécessaires pour devenir partenaire sont disponibles à l'adresse suivante [http://europa.eu.int/comm/echo/partners/index\\_fr.htm](http://europa.eu.int/comm/echo/partners/index_fr.htm)

nationaux et régionaux de l'UNICEF vont faire l'objet d'activités spécifiques de planification afin d'assurer que leur capacité de réponse aux menaces potentielles soit améliorée, et que des mesures nécessaires soient en place pour répondre aux besoins de 10.000 personnes affectées lors de la phase initiale de la crise. Dans le cadre de cette approche ciblée, une série d'activités de base seront systématiquement mises en œuvre dans chaque bureau national : révision et mise à jour des plans de préparation, développement des plans d'urgence, formation du personnel clé de l'UNICEF à la « Emergency Preparedness and Response » (EPR) et à la « Principled Approach to Humanitarian Action » (PATH), exercices de simulation au niveau des pays/groupes de pays, soutien au développement et à l'introduction systématique d'outils de suivi et d'évaluation ainsi que d'indicateurs concernant l'évaluation rapide des besoins, le soutien à la préparation au niveau du pays/groupe de pays dans le domaine des approvisionnements, le soutien aux activités relatives à la coordination sectorielle dans le secteur de l'eau et l'assainissement, la nutrition, les communications de données et probablement la protection des enfants, achat de fournitures de première nécessité dans des régions sélectionnées.

Le besoin d'établir un mécanisme systématique par lequel les leçons des expériences passées et les meilleures pratiques dans les urgences peuvent être rassemblées et disséminées est largement reconnu. Dans la Phase I du financement thématique de la DG ECHO, l'UNICEF a testé et commencé à systématiser des moyens rapides et peu coûteux pour diffuser les leçons tirées des interventions passées afin qu'elles soient intégrées dans les réponses humanitaires futures. Sur la base des progrès accomplis en 2005, l'UNICEF compte en 2006 (Phase II du projet) se concentrer sur l'introduction systématique du système de "leçons des expériences passées".

## B. Déploiement du personnel

En 2005, grâce aux financements de la DG ECHO, l'UNICEF a créé une équipe globale de réponse rapide comprenant 5 agents disponibles pour un déploiement immédiat. Placée dans le Bureau des programmes d'urgence à New York, l'équipe comprend pour le moment 2 coordinateurs de programmes senior (au niveau P5), un spécialiste en télécommunications/TI, un spécialiste en ressources humaines ainsi qu'un spécialiste en fournitures/logistiques. Des membres de l'équipe ont été déployés dans plus de 16 missions dans 10 pays faisant face à une urgence à ce jour. Lorsqu'ils n'étaient pas déployés dans le cadre de cette capacité de réponse rapide, l'équipe a appuyé le travail sur l'analyse de l'alerte précoce, la formation à l'urgence et a entrepris des missions afin de dynamiser l'évaluation des besoins et la planification des bureaux des pays identifiés comme les plus vulnérables.

Le succès de cette équipe et les leçons tirées des urgences récentes ont motivé l'organisation à augmenter le nombre de membres de l'équipe à 6 agents par l'addition d'un spécialiste dans le domaine des opérations d'urgence et de la planification. En 2006, conformément à l'engagement de l'UNICEF d'assurer la pérennité de l'équipe, 2 coordinateurs de programme senior ainsi que le nouveau spécialiste en opérations et planification seront financés par le budget régulier de l'UNICEF, tandis que les 3 autres spécialistes (télécommunications/TI), fourniture/logistique et ressources humaines) continueront à être financés par le financement thématique de la DG ECHO.

L'UNICEF va continuer à renforcer ses accords de stand-by (stand by arrangements) avec les partenaires. En 2006, la priorité sera d'inclure au moins 3 nouveaux partenaires « stand-by » afin d'inclure un plus grand nombre de francophones ainsi qu'une plus grande variété de

partenaires tels que des agences gouvernementales et des sociétés privées, et d'étudier les possibilités avec encore 6 partenaires potentiels.

Enfin, l'UNICEF a eu des discussions avec OCHA afin d'élaborer une formation commune UNICEF-OCHA sur la sensibilisation aux urgences. Les objectifs de cette formation commune seront de renforcer les capacités de l'UNICEF pour le soutien à la coordination de l'assistance internationale dans les catastrophes par la création d'une équipe de personnes à l'UNICEF à même de soutenir ce processus inter agences. Afin de compléter cette formation, l'UNICEF propose de continuer la formation de personnel dans la préparation pratique aux urgences conjointement avec le PAM, OCHA et d'autres.

### C. Visibilité et Communication

L'UNICEF, s'efforcera, durant l'opération, de porter à la connaissance des bénéficiaires, du grand public et des médias le soutien et le financement de la Communauté Européenne, à condition que cela ne nuise pas à la sécurité de son personnel. Plus particulièrement, l'information fournie à la presse, aux bénéficiaires de l'action, tout le matériel de publicité et les pages web indiqueront que l'action a été mise en œuvre grâce à un financement de la Commission Européenne (DG ECHO), et souligneront, comme thème principal, l'importance de mesures de préparation aux catastrophes appropriées pour réduire les pertes en vies humaines dans les catastrophes. Le matériel acheté ainsi que les sites web développés dans ce projet feront apparaître clairement le logo et le financement de la CE. Il y aura une référence à la CE dans tous les communiqués de presse et toute la publicité associée à ce projet. La contribution de la Commission Européenne sera indiquée en euros, entre parenthèses si nécessaire.

A la réception du contrat, l'UNICEF va établir un communiqué de presse annonçant le partenariat avec la CE pour le renforcement de la réponse humanitaire de l'UNICEF. Durant la mise en œuvre du projet, et à la livraison des achats aux pays d'urgence touchés par une catastrophe faisant partie de ce projet, l'UNICEF s'efforcera d'informer immédiatement la DG ECHO. L'UNICEF établira également un communiqué de presse portant sur les approvisionnements fournis par la Commission Européenne et informera ainsi les bénéficiaires, les partenaires et les fournisseurs que le financement provient de la Commission Européenne, évitant toute possibilité de double financement. Conformément à l'accord administratif et financier entre la CE et les NU (FAFA), la DG ECHO recevra une liste détaillée de l'utilisation des stocks achetés dans le cadre de ce projet et la preuve de la mise en œuvre des activités entreprises dans le rapport narratif final.

L'UNICEF filmera et produira un court film d'information mettant l'accent sur la manière dont la réponse aux urgences sur le terrain (dans un des pays cible de la DG ECHO) est liée au travail de préparation aux urgences financé par la Commission Européenne. L'UNICEF va rapidement produire et distribuer des vidéos, des photos et des éléments de texte pour une vaste gamme d'utilisation.

### **3 – Durée prévue des actions dans le cadre de la décision proposée:**

La mise en oeuvre de la présente décision s'étendra sur 15 mois. Cette durée permettra d'aligner la période de mise en oeuvre des opérations sur l'exercice financier des Nations unies, en assurant ainsi un meilleur déroulement des opérations, sur un exercice financier complet. Renforcer la préparation aux catastrophes et la capacité de réponse de l'UNICEF et la mise en oeuvre des actions proposées requiert une perspective à moyen terme. Toutefois, les activités et les résultats des opérations financées au titre de cette décision ont été adaptés, en termes d'objectifs et de résultats, au cycle de financement à court terme de la DG ECHO. Les opérations humanitaires financées au titre de la présente décision doivent se dérouler pendant cette période.

Les dépenses au titre de la présente décision sont éligibles à compter du 01 février 2006.

Date de début : 01 février 2006.

Si le déroulement des actions envisagées est suspendu pour des raisons de *force majeure* ou autres circonstances comparables, la période de suspension ne sera pas prise en compte pour le calcul de la durée de la décision.

En fonction de l'évolution de la situation sur le terrain, la Commission se réserve le droit de mettre fin aux accords signés avec les organisations humanitaires de mise en oeuvre, lorsque la suspension des activités s'étend sur une période de plus d'un tiers du total de la durée prévue de l'action. La procédure prévue dans les conditions générales de l'accord spécifique sera appliquée.

#### **4 –Interventions/décisions précédentes de la Commission dans le contexte de la crise concernée par la présente décision**

L'UNICEF et la DG ECHO sont partenaires depuis 2003/04 à travers les décisions de financement thématique suivantes :

- La décision initiale, préparée en 2003 et lancée le 1<sup>er</sup> janvier 2004, avait pour objectif d'élaborer des indicateurs et collecter des données pertinentes et globales sur l'impact des conflits armés sur les enfants, leur déplacement et leur recrutement (996.000 euros).
- A la fin de l'année 2004 (1<sup>er</sup> novembre 2004), une deuxième décision a été adoptée afin de renforcer la préparation et la capacité de réponse rapide aux crises humanitaires de l'UNICEF, en se concentrant sur les femmes et les enfants conformément à leurs Core Corporate Commitments (CCCs) (5.430.000 euros). **La décision présente est une continuation de cette dernière.**
- Une troisième décision a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2005 afin de renforcer la capacité d'UNICEF à répondre aux développements dans le cadre de la protection des enfants et des femmes, en renforçant la stratégie de protection des enfants de l'organisation ainsi que ses outils pour intervenir dans les catastrophes humanitaires (2.000.000 euros). Les discussions continuent concernant un suivi de cette décision également.

Une réunion de bilan a eu lieu le 14 novembre 2005 avec une participation importante des deux organisations, afin d'évaluer les deux projets (protection des enfants et préparation aux urgences) et pour discuter de la collaboration future.

Ci-dessous un résumé des leçons tirées du projet de préparation aux urgences :

1. Le nouveau modèle de préparation et de réponse rapide aux catastrophes ainsi que la formation tels que développés pendant la première phase du projet semblent être très satisfaisants et appréciés par le personnel de l'UNICEF. Un système régulier de révision est nécessaire et à la fin de la phase II le nouveau format devrait être appliqué dans tous les pays de priorité. Le rôle d'appui des bureaux régionaux est crucial.
2. Le processus de préparation aux urgences devrait être pleinement intégré dans un exercice global inter-agences de planification ou de préparation aux urgences. Dans le cadre de la réforme humanitaire avec des « clusters » par secteurs et des agences nommées comme chef de file pour certains secteurs (« cluster lead ») toutes les agences des Nations unies (et non pas seulement l'UNICEF) devraient encore élaborer une planification d'urgence détaillée dans le(s) secteur(s) dont ils sont en charge. L'élaboration d'une capacité locale quand cela est appropriée est cruciale.
3. Trouver des fonds pour financer le coût des activités de préparation aux urgences n'est pas une chose facile. Peu de donateurs sont prêts à soutenir ce type d'activités. Il y a également une certaine réticence à prendre des fonds sur le budget régulier pour couvrir les coûts. Une partie des fonds du budget régulier devra cependant être réservée pour la préparation aux urgences quand les financements thématiques seront achevés (maintenance d'aspects cruciaux de la préparation aux urgences).
4. Les dimensions régionales et certainement sub-régionales de la préparation aux urgences devraient être renforcées. Des groupes de pays plutôt que de pays devraient être considérés. Ceci faciliterait la gestion des ressources humaines au niveau sub-régional (« surge capacity » et assistance technique), la gestion des approvisionnements, l'échange d'information et l'inclusion d'aspects transfrontaliers dans la planification de la préparation aux urgences.
5. En même temps, on devrait considérer l'établissement d'une présence importante sur le terrain proche du « domaine d'action », quand cela est approprié. Ceci permettrait de détecter des changements importants au niveau local pour les systèmes d'alerte rapide, afin d'accélérer l'action et de faciliter une évaluation rapide, pour mieux suivre les activités et diriger l'allocation de ressources.
6. La gestion des ressources humaines est cruciale dans l'exercice de la préparation aux urgences. La « surge capacity » (équipe de réponse rapide) devrait être garantie (au sein d'un groupe de pays ou au niveau régional) et l'expertise technique accrue (principalement dans les « clusters » de l'UNICEF) par le renforcement des Equipes de réponse aux urgences (basées au siège) et dans les bureaux régionaux.
7. La gestion des approvisionnements est reconnue comme un élément crucial de la préparation aux urgences. L'évaluation périodique des besoins pour le stockage devrait être renforcée. Un exercice de « leçons des expériences passées » concernant la gestion des approvisionnements devrait être fait après chaque pic d'urgence. Des systèmes de gestion techniquement sains devraient être établis afin de permettre une plus grande transparence.
8. L'évaluation des demandes de financement additionnelles pour la mise en œuvre de la préparation aux urgences et des activités de réponse rapide devraient former une partie intégrale du processus de la préparation. Le personnel expérimenté devrait connaître les options pour mobiliser des fonds supplémentaires. Il existe également un besoin de développer des estimations rapides des coûts liées à des activités ou des résultats standards spécifiques (coût unitaire) dans le contexte des secteurs de l'UNICEF et des CCCs.
9. Toute crise d'urgence devrait automatiquement être suivie par un exercice visant à en tirer les leçons, qui devrait également inclure des moyens pour assurer la mise en œuvre des recommandations. Des références et des indicateurs basés sur des résultats sont à définir clairement et à mettre en œuvre d'une manière uniforme à travers l'UNICEF afin de suivre les progrès.

La DG ECHO a développé la collaboration thématique avec les partenaires suivants:

- HCR: Protection de réfugiés, Enregistrement et Préparation aux Désastres et Programme de Réponse (EUR 11 millions euros en 2002, 11 millions euros en 2003 et 5 millions euros en 2005)
- CICR: Protection des victimes des conflits armés (10 millions euros en 2003 et 4 millions euros en 2005)
- OCHA: Systèmes d'information humanitaire (4 millions euros en 2004 et 4 millions euros en 2005)
- OMS: Réponse humanitaire aux urgences sanitaires (3.5 millions euros en 2004 et 4 millions euros en 2005)
- PAM: Evaluation des besoins urgents dans les crises de sécurité alimentaire (4.5 millions euros en 2004)
- UNICEF: La collecte des données, protection d'enfants et préparation aux désastres (996.000 euros en 2003, 7.4 millions euros en 2004)
- IFRC: Appui au programme de gestion de désastres (3.5 millions euros en 2005)

## 5 – Autres bailleurs de fonds et mécanismes de coordination entre donateurs

Pour soutenir ce processus de renforcement de la préparation et de la capacité de réponse rapide de l'UNICEF, une série de programmes de coopération avec le Département britannique pour le développement international (DFID) a commencé en 1999 et a permis de financer cet effort plus vaste avec £ 9 millions dans une première phase et 2.63 millions de £ dans un projet commun de système de support (« DFID II »).<sup>8</sup> Une deuxième phase de soutien par le DFID (Phase II) est en cours pour un montant de 12.2 millions de £ jusqu'à décembre 2005. Pour veiller à ce que l'UNICEF soit mieux préparée et équipée pour répondre aux crises, ce programme se concentre, entre autres, sur l'élaboration et la mise en œuvre continues des politiques, les améliorations apportées aux systèmes opérationnels (sécurité, ressources humaines, télécommunications, etc), l'élaboration et l'institutionnalisation d'une structure de planification de la préparation aux urgences, et l'amélioration de la compréhension de l'incidence des conflits armés sur les enfants (comprenant la collecte de données et l'établissement de lignes générales d'action). La contribution apportée par l'UNICEF à l'élaboration de la politique, ainsi que le suivi et les informations concernant l'impact des conflits armés sur les enfants, permettront de renforcer la capacité de réponse globale des Nations unies dans ce domaine. Tous ces éléments se sont appuyés sur un engagement renforcé dans le cadre de partenariat inter-agences. Des financements supplémentaires au niveau du siège, pour soutenir la coordination globale des activités de planification de préparation ont également été récemment fournis par le DFID.

Les activités entreprises par les financements de DFID se sont principalement concentrées sur l'élaboration des systèmes et outils, tel que l'adoption d'un cadre de planification de la préparation (résultant par exemple dans une mise à jour des niveaux de préparation des bureaux dans 60 pays), la mise en œuvre d'un centre de stockage au Panama et en Afrique australe, l'élaboration et l'adoption d'une stratégie de formation centrée sur la préparation ; la mise en œuvre des standards de sécurité et les télécommunications. La DG ECHO complète le soutien déjà fourni par le DFID et finance l'UNICEF pour la mise en œuvre des stratégies, des outils et des processus élaborés par le financement du DFID. Le renforcement de capacité est en cours, mais de nombreux résultats ont déjà été obtenus.

<sup>8</sup> Voir évaluation des opérations de DFID [http://www.unicef.org/evaldatabase/Global\\_2004\\_Capacity\\_Building.pdf](http://www.unicef.org/evaldatabase/Global_2004_Capacity_Building.pdf)

Le bureau des programmes d'urgence de l'UNICEF (EMOPS) a un rôle central pour faciliter le renforcement des capacités d'urgence à travers l'UNICEF, et par conséquent est responsable de la gestion et de la coordination des programmes de renforcement des capacités financés par le DFID ainsi que pour le projet proposé à la DG ECHO. Dans ce rôle, l'EMOPS s'est engagé à veiller à ce que les fonds que le DFID alloue annuellement aux bureaux régionaux et aux services du siège pour soutenir les activités de renforcement des capacités ne fassent pas double emploi avec les fonds de la DG ECHO.

## **6 – Montant de la décision et répartition par objectifs spécifiques:**

6.1. – Montant total de la décision: 4.200.000 millions d'euros.

## 6.2. – Répartition du budget par objectif spécifique:

<b>Objectif principal:</b> <i>Mieux assister les enfants, les femmes et les autres victimes des crises humanitaires et ainsi soulager la souffrance humaine et réduire au minimum des pertes de vies évitables.</i>				
<b>Objectif spécifique</b>	<b>Montant alloué par objectif spécifique (en euros)</b>	<b>Région d'opération géographique</b>	<b>Activités</b>	<b>Partenaires potentiels</b>
Améliorer la capacité de l'UNICEF à se préparer et à réagir rapidement aux urgences par le renforcement de son savoir et de ses compétences et l'adaptation de ses systèmes de gestion pour la préparation et la réponse rapide aux urgences, tels qu'établis dans les 'Core Commitments for Children in Emergencies' (CCC) et suivant des critères futurs établis par le 'Inter Agency Standing Committee' (IASC).	4.200.000	Global avec une priorité pour les pays/groupes de pays suivants :  - Afrique de l'ouest (Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Mali, Libéria, Guinée, Sierra Leone)  - Afrique de l'est (Erythrée, Ethiopie, Somalie, Kenya)  - Afrique centrale (Ouganda, Burundi, RDC)  - Asie du sud (Afghanistan, Pakistan, Népal et Bangladesh)  - Moyen Orient (territoires palestiniens occupés et réfugiés palestiniens dans les pays avoisinants)  - Soudan (et réfugiés soudanais au Tchad)  - Colombie (et pays avoisinants)  - Haïti	<p><b>Entreprendre des activités spécifiques de préparation et de réponse aux urgences au niveau national/sub-régional afin de renforcer les capacités des bureaux nationaux et régionaux de l'UNICEF, e.g;</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Révision et mise à jour des plans de préparation ;</li> <li>- Elaboration de plans de préparation aux catastrophes, où approprié, afin d'assurer que les mesures de préparation nécessaires soient en place ;</li> <li>- Formation du personnel au niveau national/sub-régional, des partenaires de l'UNICEF et/ou des partenaires de l'équipe nationale des Nations unies (UNCT) à la préparation et la réponse aux urgences ;</li> <li>- Soutien à l'amélioration, l'adaptation et l'intégration systématique d'outils et d'indicateurs de suivi et d'évaluation relatifs aux urgences ;</li> <li>- Soutien à la préparation au niveau national/régional dans le domaine des approvisionnements (revue des fournisseurs régionaux, accord de stand-by avec les fournisseurs régionaux ; examen de l'assistance aux approvisionnement d'urgence et d'autres arrangements d'urgence (étude de marché), des expériences précédentes avec le pré positionnement de stocks d'urgence ;</li> <li>- Soutien aux activités relatives à la coordination des secteurs au niveau national/sub-régional (dans le cadre des « clusters ») ;</li> <li>- Achat de fournitures d'urgence essentielles dans des régions sélectionnées dans lesquelles des crises sont jugées imminentes.</li> </ul> <p><b>Mise en œuvre, intégration et décentralisation du système de « leçons des expériences passées », e.g;</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Perfectionnement des outils et des méthodologies ;</li> <li>- Elaboration/formation d'un corps de personnel interne et des consultants externes pour faciliter les exercices décentralisés pour tirer les leçons des expériences passées et les débriefings;</li> <li>- Expansion de la base de données sur les leçons des expériences passées;</li> <li>- Retour d'information lors des principales réunions de gestion régionale et globale ; suivi des leçons à retenir ;</li> <li>- Révision/test de l'utilisation de la base de données et élaboration d'une stratégie pour intégrer les aspects les plus réussis du mécanisme des leçons tirées ;</li> <li>- Documentation des leçons tirées des urgences précédentes.</li> </ul> <p><b>Continuer le renforcement d'une équipe de réponse rapide de 6 personnes afin de soutenir les bureaux nationaux au début d'une crise</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recrutement et formation d'un spécialiste dans le domaine des opérations d'urgence et de la planification sur le terrain</li> </ul> <p><b>Continuer la coordination et la mise en œuvre des accords de stand-by pour le déploiement du personnel externe, e.g;</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre de structures et mécanismes initiés en 2003 ;</li> <li>- Recrutement d'au moins 3 nouveaux partenaires « stand-by » (pour inclure un plus grand nombre de francophones + une plus vaste variété de partenaires) ;</li> <li>- Examiner les possibilités avec 6 autres partenaires potentiels ;</li> <li>- Arranger des possibilités de formation/ateliers en commun afin d'améliorer le système des accords de stand-by ;</li> <li>- Déployer 45 personnes dans le cadre des accords de stand-by avec les partenaires.</li> </ul> <p><b>Former le personnel sur la préparation pratique aux urgences avec OCHA, PAM et d'autres ou approprié, e.g;</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration d'une formation commune OCHA-UNICEF sur la sensibilisation aux urgences ;</li> <li>- Participation de 15 personnes de l'UNICEF dans des formations organisées par d'autres agences (UNDAC, OSSOC, ERT, UNJLC).</li> </ul>	UNICEF
TOTAL	4.200.000			

## 7 – Évaluation

En application de l'article 18 du règlement (CE) n°1257/96 du Conseil du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire, la Commission est appelée à procéder régulièrement à des évaluations d'actions d'aide humanitaire financées par la Communauté en vue d'établir si les objectifs visés par ces actions ont été atteints et en vue de fournir des lignes directrices pour améliorer l'efficacité des actions futures." Ces évaluations sont structurées et organisées à partir de thèmes globaux et horizontaux faisant partie de la stratégie annuelle de la DG ECHO, tels que les questions relatives aux enfants, la sécurité des travailleurs humanitaires, le respect des droits de l'homme, l'égalité des chances, etc. Chaque année, un programme d'évaluation indicatif est établi après un processus de consultation. Ce programme est flexible et peut être adapté pour y inclure des évaluation non prévues dans le programme initial, en réponse à des événements particuliers ou à des circonstances changeantes. De plus amples informations peuvent être obtenues sur :

[http://europa.eu.int/comm/echo/evaluation/index\\_fr.htm](http://europa.eu.int/comm/echo/evaluation/index_fr.htm).

## 8 – Ligne budgétaire 23 02 01

	CE (EUR)
Crédits d'engagements initiaux disponibles pour 2006	470.429.000
Budgets supplémentaires	-
Transferts	-
<b>Total crédits disponibles</b>	<b>470.429.000</b>
Total exécuté à la date du (9/1/2006)	150.600.000
Reste disponible	319.829.000
<b>Montant total de la décision</b>	<b>4.200.000</b>

## DÉCISION DE LA COMMISSION

du

**relative au Renforcement de la capacité de réponse aux crises humanitaires par un financement thématique (UNICEF), sur le budget général de l'Union européenne**

**LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,**

vu le traité instituant la Communauté européenne,  
vu le règlement (CE) n° 1257/96 du Conseil du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire<sup>9</sup>,  
et notamment son article 15, paragraphe 2,

considérant ce qui suit :

- (1) Les femmes et les enfants sont les premières victimes des crises humanitaires.
- (2) L'UNICEF estime que plus de 10 millions d'enfants meurent chaque année de maladies dont la prévention est possible.
- (3) Le renforcement de la préparation et de la capacité de réponse de l'UNICEF aux situations de crise grâce à l'amélioration de ses systèmes d'intervention répond à l'impératif humanitaire de sauver et de préserver des vies humaines dans des situations d'urgence humanitaires et renforce les capacités de l'UNICEF pour la mise en œuvre de son mandat.
- (4) Cette décision soutient la stratégie globale adoptée par l'UNICEF afin d'améliorer sa capacité de réponse pour les enfants et les femmes en situation d'urgence, avec une priorité spécifique pour les 6 à 8 premières semaines d'une crise.
- (5) Une évaluation de la situation humanitaire a conclu que les opérations d'aide humanitaire devraient être financées par l'Union Européenne pour une période de 15 mois.
- (6) Il est estimé qu'un montant de 4.200.000 EUR provenant de la ligne budgétaire 23 02 01 du budget général de l'Union européenne est nécessaire pour renforcer d'une manière efficace la préparation et la capacité de réponse rapide de l'UNICEF dans les pays touchés par des crises humanitaires, en tenant compte du budget disponible, des interventions des autres donateurs et d'autres facteurs.
- (7) Conformément à l'article 17, paragraphe 3, du règlement (CE) n° 1257/96 du 20 juin 1996, le comité d'aide humanitaire a émis un avis favorable le

---

<sup>9</sup> OJ L 163 du 2.7.1996, p. 1-6

DECIDE :

*Article premier*

1. Conformément aux objectifs et orientations générales de l'aide humanitaire, la Commission approuve par la présente un montant total de 4.200.000 EUR en faveur des opérations d'aide humanitaire destinées à appuyer et à renforcer la préparation et la capacité de réponse rapide aux crises humanitaires de l'UNICEF au titre de la ligne 23 02 01 du budget général 2006 de l'Union européenne.
2. Conformément à l'article 2 et 4 du règlement (CE) n° 1257/96, les opérations humanitaires seront mises en œuvre dans le cadre de l'objectif spécifique suivant :

Améliorer la capacité de l'UNICEF à se préparer et à réagir rapidement aux urgences par le renforcement de son savoir et de ses compétences et l'adaptation de ses systèmes de gestion pour la préparation et la réponse rapide aux urgences, tels qu'établis dans les 'Core Commitments for Children in Emergencies' (CCC) et suivant des critères futurs établis par le 'Inter Agency Standing Committee' (IASC).

Le montant total de cette décision est alloué à cet objectif.

*Article 2*

1. La durée de mise en oeuvre de cette décision doit être d'une période maximum de 15 mois, commençant le 1<sup>er</sup> février 2006.
2. Les dépenses engagées dans le cadre de la présente décision sont éligibles à compter du 1<sup>er</sup> février 2006.
3. Si les actions envisagées dans la présente décision sont suspendues pour cause de *force majeure* ou en raison de circonstances comparables, la période de suspension ne sera pas prise en considération pour le calcul de la durée de mise en œuvre de la présente décision.

*Article 3*

La présente décision prend effet le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le

Par la Commission

Membre de la Commission